

GARDET MO
Société À Responsabilité Limitée au capital de 1000 €
Siège social : n°1 ZA Lafourcade Nord - 32200 GIMONT
RCS AUCH EN COUR DE CONSTITUTION

PROCES-VERBAL DE NOMINATION DU GERANT
A L'ISSUE DE LA SIGNATURE DES STATUTS

L'an deux mille vingt six
et le 11 août,

Les soussignés :

- **Monsieur Jérôme BOYER**
Né le 1^{er} avril 1976 à LIMOGES
Demeurant 415 chemin du Pountet, SEGOUFIELLE (32600)
De nationalité française,
Marié à Madame Fabienne GIRAUD sous le régime de la communauté légale sans
contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 28 juin 2003, sans modification
depuis.
- **Madame Amandine GIAMMETTA, épouse BLANC**
Née le 17 novembre 1986 à ROUBAIX
Demeurant 19 rue Léontine et Henri Bordes, L'ISLE JOURDAIN (32600)
De nationalité française,
Mariée à Monsieur Gilles BLANC, sous le régime de la communauté légale, sans
contrat de mariage préalable à leur union.
- **La Société GROUPE LE2C**
Société à responsabilité limitée au capital de 290 000 €
Dont le siège social est sis n°1 ZA Lafourcade Nord - 32200 GIMONT,
Immatriculée au RCS d'AUCH sous le numéro 821135035,
Représentée par Monsieur Cédric GARDET, son gérant.

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des
statuts pour désigner d'un commun accord le premier Gérant de la société, conformément aux
dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I – NOMINATION DU GERANT

Les soussignés nomment en qualité de premiers Gérants de la société :

- **Monsieur Jérôme BOYER**

Demeurant 415 chemin du Pountet, SEGOUFIELLE (32600)

De nationalité française,

- **Monsieur Cédric GARDET**

Demeurant 31 Chemin de Maurens 32200 GISCARO

De nationalité française,

Monsieur Jérôme BOYER et Monsieur Cédric GARDET acceptent les fonctions qui leur sont confiées et déclarent, en ce qui les concerne, n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

II - POUVOIRS DES COGERANTS

Les gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et des conditions statutaires.

III – REMUNERATION DU GERANT

La rémunération de Monsieur Jérôme BOYER et Monsieur Cédric GARDET au titre de leurs fonctions de cogérants sera fixée lors d'une prochaine assemblée.

Ils auront droit au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

IV – POUVOIR

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Monsieur Jérôme BOYER

Signé par :


71D481C4A88C4BE...
Signé le 11/08/2026

Madame Amandine GIAMMETTA

Signé par :



65EA67F7DE674F3...
Signé le 12/08/2026

La société LE2C

Représentée par Monsieur Cédric
GARDET

Signé par :



DC7ABFE05FBF4FE...
Signé le 11/08/2026